



# SIMDUT

## Aide-mémoire

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail



# Voies d'exposition sur les lieux de travail

Il existe **quatre principales voies d'exposition** par lesquelles les produits chimiques peuvent entrer en contact avec le corps et/ou y pénétrer. De nombreux produits chimiques peuvent causer des effets directs au point de contact, comme une irritation de la peau, des yeux, de la bouche et du nez.

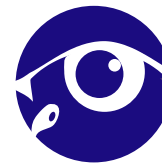
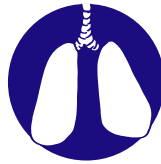
Certains produits chimiques peuvent également être absorbés par le corps et causer des effets nocifs sur d'autres systèmes/organes, tels que le système sanguin, le foie et le système nerveux.

**Pulmonaire (inhalation)**

**Cutanée**

**Oculaire**

**Ingestion (Avaler)**



### Voies d'exposition

Certains produits chimiques sont inoffensifs quelle que soit la voie d'absorption, alors que d'autres sont nocifs par une voie ou par toutes les voies d'absorption.

**Voie d'absorption pulmonaire (inhalation)** - Les produits chimiques dans l'air peuvent être inhalés par le nez ou la bouche. Au travail, les produits chimiques aéroportés peuvent prendre plusieurs formes (gaz, vapeurs, poussières ou brouillard).

**Voie d'exposition cutanée** - De nombreux produits chimiques peuvent causer des effets directs au point de contact avec la peau. Certains produits chimiques peuvent être absorbés par la peau.

**Voie d'exposition oculaire** - Les produits chimiques sous forme de poussières, de brouillard, de gaz, de vapeurs ou de liquide (éclaboussement) peuvent aussi entrer en contact avec les yeux. Certains produits chimiques peuvent être absorbés par les yeux, ce qui causera des effets nocifs ailleurs dans le corps.

**Voie d'absorption ingestion (aval)** - Les produits chimiques peuvent être ingérés par la bouche. Au travail, l'ingestion peut se faire lorsqu'on porte sa main à sa bouche, qu'on mange ou boit un produit contaminé ou qu'on fume des cigarettes qui ont été en contact avec un produit chimique ou des mains sales. Il arrive quelquefois que des produits chimiques utilisés au travail soient ingérés par accident.

**Remarque :** Dans certains lieux de travail, comme les hôpitaux et les cliniques vétérinaires, *l'injection* constitue également une voie d'absorption. Des substances chimiques ou biologiques peuvent être injectées dans le corps si une aiguille ou un autre objet tranchant contaminé perce la peau accidentellement. *Suivre des précautions universelles est le meilleur moyen de se protéger.*

### Voies d'exposition

Pour prévenir les effets nocifs sur la santé, adopter des mesures visant à éliminer ou à réduire les risques. L'élimination à la source, comme le remplacement d'un produit ou d'un procédé industriel par un autre moins dangereux constitue la meilleure méthode de protection.

Garder à l'esprit les risques propres au produit de même que la durée et les caractéristiques de l'exposition.

### Mesures de protection sur le lieu de travail

Voie d'exposition	Mesures/pratiques (applicable à toutes les voies d'exposition)	Équipement de protection individuelle (ÉPI)*
<b>Pulmonaire</b>	<p><b>Mesures d'ingénierie</b> (isoler ou éliminer le risque) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédé fermé</li> <li>• Ventilation par aspiration à la source</li> </ul>	Appareil respiratoire et vêtement de protection convenant au produit chimique
<b>Cutanée</b>	<p><b>Mesures administratives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail horaire pour limiter le nombre de travailleurs exposés</li> <li>• Travail en amont des opérations de mélange</li> <li>• Douche après le travail</li> <li>• Vêtements de rechange</li> <li>• Aucun aliment sur les lieux de travail</li> </ul>	Vêtements de protection contre les produits chimiques adaptés au produit chimique - des gants à la combinaison complète
<b>Oculaire</b>		Lunettes protectrices contre les agents chimiques, écran facial
<b>Ingestion</b>		Vêtements de protection contre les produits chimiques adaptés au produit chimique - des gants à la combinaison complète

\* L'équipement de protection individuelle (ÉPI) n'est pas toujours fiable. En cas de défaillance, les personnes peuvent se retrouver sans protection.

H46-2/04-352F ISBN 0-662-76544-3  
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada 2006

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter le

[www.simdut.gc.ca](http://www.simdut.gc.ca) et/ou le [www.cchst.ca](http://www.cchst.ca)